

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au début le groupe s'est dirigé vers Montréal et vers la province de Québec. En se fondant sur l'expérience acquise par suite de l'établissement de ces gens, on a constaté que les possibilités d'emploi et de logement existent surtout en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Au sujet de nos activités dans le domaine de l'immigration et de nos programmes pour les réfugiés, nous continuons nos entretiens avec le Service d'immigration du Québec. Quant aux procédures relatives à l'établissement des Chiliens au Canada, le Service du Québec n'a jamais exprimé son mécontentement à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE PROJET DE MODIFICATION DES DROITS DE PENSION AU CONJOINT—L'OPPOSITION DE LA PART DE L'ONTARIO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—il paraît occupé en ce moment—à propos de l'annonce prématurée de ses projets de modification au Régime de pensions du Canada, ce qui paraît lui causer quelques ennuis. Étant donné l'opposition du gouvernement provincial de l'Ontario et subséquemment du Conseil de la situation de la femme de l'Ontario à ce projet qui accorderait des droits de pension au conjoint qui reste à la maison pour élever les enfants tandis que l'autre travaille à l'extérieur, le ministre songe-t-il à abandonner son projet étant donné l'injustice flagrante que cela suppose à l'égard de ceux qui ne peuvent pas se permettre de rester au foyer et l'appui financier qu'on accorderait ainsi à d'autres qui ont la possibilité d'occuper un emploi rémunérateur? Autrement dit, son projet nuierait aux pauvres qui sont le moins en mesure de profiter d'une telle politique. Et, sinon, comment pourra-t-il procéder étant donné le droit de veto de la province?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je regrette devoir constater combien mal renseigné mon honorable collègue semble être sur cette question et sur l'objectif de cette politique. Cette dernière vise à assurer une plus grande égalité économique aux femmes dans notre société; elle a l'endossement de toutes les provinces, sauf l'Ontario, qui a demandé à étudier la question davantage. Évidemment, l'Ontario a pratiquement un droit de veto en vertu du Régime de pensions du Canada. Mais j'ai l'intention bien ferme de faire cette proposition à la Chambre, puis il appartiendra aux provinces de décider si elles veulent l'endosser ou non. Nous nous sommes engagés très fermement et très catégoriquement à la promotion des droits de la femme, et nous n'avons pas l'intention de reculer.

● (1140)

[Traduction]

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être suis-je mal informé, mais je tiens à faire savoir au ministre que, selon le Conseil ontarien de la situation de la femme, ce n'est pas la bonne façon de s'y prendre. Je me demande si le ministre a été informé des objections du Conseil et s'il pense qu'elles ont quelque valeur, en raison d'une certaine injustice, car les pauvres seront très durement frappés si le ministre entend aller de l'avant. Cependant, je ne crois pas qu'il le pourra, vu qu'il lui faudra l'approbation des provinces intéressées. Est-il conscient que les femmes s'inquiètent de cette proposition qu'il formule?

M. Lalonde: Je devrai donc répéter en anglais ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur. Je ne puis comprendre comment mon collègue puisse être si mal renseigné sur cette question et sur l'objectif de cette politique. Cette dernière vise à assurer une plus grande égalité économique aux femmes dans notre société, et le gouvernement n'a pas l'intention de reculer à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Cette proposition bien précise a reçu l'adhésion de toutes les provinces, sauf l'Ontario, qui tient à l'examiner davantage. Pour ce qui est de l'opinion du Conseil à laquelle le député a fait allusion, j'espère qu'une fois qu'il aura discuté de l'affaire avec d'autres conseils consultatifs du Canada, il changera également d'avis, sans se laisser uniquement influencer ou conseiller en l'occurrence par le gouvernement ontarien. Je pense qu'il se rendra compte que cette modification vise vraiment à améliorer la condition des Canadiennes.

* * *

L'IMMIGRATION

LE STATUT DES OUVRIERS APPAREMMENT RECRUTÉS AUX ÉTATS-UNIS PAR LE «JOURNAL» D'OTTAWA—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur le conflit de travail au *Journal* d'Ottawa. Je sais que dans un tel cas, les relations de travail relèvent de la province, mais compte tenu des affirmations selon lesquelles on aurait demandé à des travailleurs américains de venir faire fonctionner une partie du matériel de l'imprimerie du *Journal* d'Ottawa, le ministre de l'Immigration étudiera-t-il cette question pour vérifier si ces personnes ont reçu des permis de travail et, si oui, pourquoi?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je vais d'abord vérifier la véracité de ces affirmations, et si elles sont justes, nous poursuivrons les recherches.